

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR :

PRIX du BIEN NET VENDEUR :		HONORAIRES
De	à	ou TAUX FORFAITAIRE :
Jusqu'à 50 000 €		5 000 €
50 001 €	60 000 €	5 500 €
60 001 €	75 000 €	6 000 €
75 001 €	90 000 €	7 000 €
90 001 €	110 000 €	8 000 €
110 001 €	130 000 €	9 000 €
130 001 €	150 000 €	10 000 €
150 001 €	170 000 €	11 000 €
170 001 €	190 000 €	12 000 €
190 001 €	210 000 €	13 000 €
210 001 €	230 000 €	14 000 €
230 001 €	260 000 €	15 000 €
260 001 €	280 000 €	16 000 €
280 001 €	300 000 €	17 000 €
Au-delà de 300.00 €		6 %

CONDITIONS GENERALES : Réglementation des honoraires : Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JO le 18 janvier 2017

Les honoraires sont à la charge du vendeur et exprimés toutes taxes comprises (TTC).
Ils sont dus dès l'accord des parties et exigibles dès le jour de la signature de l'acte authentique.
Les prix de vente s'entendent hors frais notariés.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 09 novembre 2018

HONORAIRES DE LOCATION TTC :

LOCAUX D'HABITATION soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC BAILLEUR	Honoraires TTC LOCATAIRE
Entremise et négociation	50,00 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	< à 30 m ² : 8 €/m ² De 30 m ² à 55 m ² : 4 €/m ² De 56 m ² à 85 m ² : 5 €/m ² > à 86 m ² : 3 €/m ²	< à 30 m ² : 8 €/m ² De 30 m ² à 55 m ² : 4 €/m ² De 56 m ² à 85 m ² : 5 €/m ² > à 86 m ² : 3 €/m ²
Etat des lieux location vide	3 €/m ²	3 €/m ²
Etat des lieux location meublée	3 €/m ²	3 €/m ²

CONDITIONS GENERALES : Réglementation des honoraires : Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JO le 18 janvier 2017

Les honoraires sont partagés par moitié entre le Bailleur et le Locataire et exprimés toutes taxes comprises (TTC).
Ils sont dus dès l'accord des parties et exigibles dès le jour de la signature du bail et à l'établissement de l'état des lieux.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 09 novembre 2018

HONORAIRES DE GESTION TTC :

PRESTATIONS DE GESTION	Honoraires TTC BAILLEUR
Gestion immobilière	7,5 % des sommes encaissées
Assurance Garantie des Loyers Impayés	3 %